



COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ



# Note sur les mesures de publicité liées au soutien LEADER 2023-2027

**Objet :** Préciser les attendus de l'Europe quant à l'information de son soutien

**Contexte :** Vous avez déposé une lettre d'intention LEADER.

Même si votre dossier n'est pas encore instruit et que son issue n'est pas connue, il convient de prévoir, au plus tôt, les mesures de publicité décrites dans cette note.

**Principes fondamentaux :** Lorsqu'il réalise une demande d'aide LEADER, le porteur de projet s'engage à communiquer sur le soutien de l'Europe dès le démarrage de son opération et quel que soit son projet.

Les logos à utiliser sont ceux de l'Europe, de la Région et du Pays Vesoul – Val de Saône (PVVS), structure porteuse du GAL LEADER :



COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ



Ils sont téléchargeables sur [www.pays-vesoulvaldesaone.fr/fr/leader](http://www.pays-vesoulvaldesaone.fr/fr/leader).

**ATTENTION : Si d'autres logos apparaissent sur les supports de communication, celui de l'Europe devra être au moins de la même taille, en longueur ou en largeur, que le plus grand des autres logos.**

Les preuves du respect de ces différentes mesures devront être fournies au moment de la demande d'aide : photo de l'affiche, copies écran du site Internet et des réseaux sociaux, plaquettes, brochures, livrables de l'étude, copies des feuilles d'émergence...

Des sanctions financières seront appliquées en cas de manquements à ces obligations.

**Pour tous les projets, il convient de :**

- Apposer le bandeau de logos, incluant les logos Europe + Région + PVVS, **sur les documents et livrables en lien avec l'opération** : études, feuilles d'émergence, rapports, comptes-rendus de réunion/formation, **ainsi que les documents de communication** : brochures, dépliants, affiches, kakémonos, vidéos...



COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ



- Faire figurer sur votre **site web** une description succincte de l'opération, sa finalité et ses résultats, ainsi que le bandeau de logos Europe + Région + PVVS.
- Faire figurer sur vos **réseaux sociaux ou assimilés, par exemple : Facebook, X (ex-twitter), LinkedIn, PanneauPocket ou autre**, une description succincte de l'opération, sa finalité et ses résultats, ainsi que le bandeau de logos Europe + Région + PVVS. Lorsque l'application le permet, il convient de taguer, dans votre publication, la Région (@bfc\_region sur X, @regionbourgognefranchecomte sur Facebook, @Région Bourgogne-Franche-Comté sur LinkedIn) et la Commission Européenne (@EUAgri et @UEFrance sur X, @EUAgri et @RPFranceUE sur Facebook).
- Lors de **l'inauguration, de portes ouvertes, ou en cas de communication**, inviter la presse et informer systématiquement du soutien européen.
- Apposer une affiche ou une plaque, selon le montant prévisionnel de l'aide européenne, **sur le lieu de l'investissement ou dans vos locaux** afin de présenter le projet. L'affiche doit être au format A3 et aisément visible du public. Un modèle est fourni par le PVVS, téléchargeable sur [www.pays-vesoulvaldesaone.fr/fr/leader](http://www.pays-vesoulvaldesaone.fr/fr/leader).

→ **Si le cumul de toutes les aides publiques prévues sur le projet est inférieur à 500 000 € :**

Une affiche A3, résistantes aux intempéries, doit être apposée dans un lieu aisément visible du public. Elle devra préciser le nom de l'opération soutenue et son porteur, décrire succinctement l'opération et indiquer le montant d'aide européenne sollicitée.

→ **Si le montant du cumul de toutes les aides publiques prévues sur le projet est supérieur à 500 000 € :**

Une plaque permanente A3, sur support rigide et résistant aux intempéries, doit être apposée dans un lieu aisément visible du public. Elle devra préciser le nom de l'opération soutenue et son porteur, décrire succinctement l'opération et indiquer le montant d'aide européenne sollicitée.

Ces supports doivent être mis en place dès le début de réalisation de l'opération. Il est possible d'adapter le support au stade de réalisation du projet du moment que le format de l'affiche et les informations y figurant sont conformes aux attendus de l'Europe : plaque temporaire type panneau de chantier en cours de travaux et plaque permanente une fois l'opération achevée.

**Contact :** L'équipe d'animation du GAL du Pays Vesoul – Val se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de ces mesures de publicité. 03.63.37.91.31 ou [leader.pvvs@vesoul.fr](mailto:leader.pvvs@vesoul.fr)